

Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques INSB

Recommandation A propos des directeurs d'unité

Solliciter des candidatures :

Les candidats à la fonction de DU se font plus rares et une des raisons est l'investissement que la fonction représente au détriment de l'activité de recherche.

Il faut donc que **l'INSB assure un environnement au DU avec un appui administratif**: gestionnaire et/ou secrétaire général et RH compétents et en nombre proportionnel à la taille de l'unité ; **une aide financière et/ou en personnel** pour qu'il puisse consacrer suffisamment de temps à son activité de recherche. Dans le cas des enseignants chercheurs, une discussion doit être engagée avec l'université pour attribuer une décharge de service significative et proportionnelle à la taille de l'unité.

Nous demandons également une revalorisation de la prime des DU et DU-adjoints

Afin de garantir l'ouverture vers des candidatures externes au moment de remplacer un DU, nous recommandons de **créer un site où sont précisées les unités en renouvellement ou création**.

Nous avons constaté que la lettre de mission envoyée à un DU à sa prise de fonction peut être vague. Nous recommandons que **la lettre de mission du DU soit plus précise**; sa formulation finale doit être le résultat d'une discussion entre le DU et les tutelles.

Déroulement du mandat :

Il nous semble que l'articulation avec les Délégations régionales est variable selon les DR, le nombre de tutelles concernées par l'unité, la taille de l'unité concernée. Quoi qu'il en soit, il est recommandé que **toutes les DR soient à l'initiative d'au moins un RDV annuel avec chaque DU pour faire un point régulier**. En cas de problème, les DR doivent être en contact avec le DU et les membres des conseils statutaires de l'unité concernée.

Nous pensons que le DU n'a pas à utiliser le CRAC pour émettre un avis sur les chercheurs de son unité. Nous recommandons donc de **remplacer « avis » par « visa »** signifiant que le CRAC a été fait et vu.

Il nous semble important de permettre au DU de s'appuyer sur le **conseil des chefs d'équipe en rendant celui-ci statutaire**.

Enfin, la réduction des crédits récurrents diminue la marge de manœuvre du DU dans sa fonction de politique scientifique. Nous recommandons qu'il y ait une **incitation des DU**

et de leur directoire/conseil d'unité à créer des moyens dédiés, par ex. en réservant une partie des moyens communs (% dotation institutionnelle et/ou % financements sur contrat) pour la politique scientifique (recrutement nouvelles équipes - équipement (plateforme) - émergence de nouvelles thématiques au sein de l'unité - favoriser les interactions intra-équipes) **de l'unité.**
partie des moyens communs (% dotation institutionnelle et/ou % financements sur contrat) pour la politique scientifique (recrutement nouvelles équipes - équipement (plateforme) - émergence de nouvelles thématiques au sein de l'unité - favoriser les interactions intra-équipes) de l'unité.

Christelle BAUNEZ

Présidente du CSI INSB

Recommandation adoptée le 13 juin 2016

13 votants : 13 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Catherine JESSUS, directrice de l'INSB
- Marie-Thérèse DORIN-GERALD, directrice adjointe administrative de l'INSB
- Bruno CHAUDRET, président du conseil scientifique du CNRS
- Pascale LAUNOIS-BERNEDE, présidente du CS INP, Bertram BLANK, président du CS IN2P3, Danièle ESCUDIE, présidente du CS INSIS, Franck POITRASSON, président du CS INSU, Jean-Pierre DJUKIC, président du CS INC, Cécile MICHEL, présidente du CS INSHS, José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, président du CS INEE, Fabrice PLANCHON, président du CS INSMI, Christian BARILLOT, président du CS INS2I
- Christoph SORGER, directeur de l'INSMI, Pascale DELECLUSE directrice de l'INSU, Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'INEE, Dominique MASSIOT, directeur de l'INC, Patrice BOURDELAIS, directeur de l'INSHS, Alain SCHUHL, directeur de l'INP, Michel BIDOIT, directeur de l'INS2I, Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3, Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS.